

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉVISION N°2

- 3.2.2 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLANS DE ZONAGE
E. Vendras

Echelle. 1/2000°

DOSSIER D'APPROBATION

Prescription par D.C.M. du 15/01/2004
Arrêt du projet par D.C.M. du 27/07/2011
Approbation par D.C.M. du 19/02/2013

Mairie de Lussan

Place du Château
30580 Lussan
Tel. 04.66.72.90.58
Fax. 04.66.72.92.46
mairie-de-lussan@wanadoo.fr

Urba.pro
Urbanisme et projets

15 Rue Jules Vallès
Résidence le Saint-Marc
34200 SETE
Tel.04.67.53.73.45
Fax.04.67.58.37.31
urba.pro@groupeelamo.fr

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE P.L.U.

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Changement de destination des bâtiments agricoles autorisé en application de l'article R123-12.2° du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Application de l'article L123-1-5.7° du code de l'urbanisme
Protection patrimoniale et paysagère
1. Parc urbain 2. Haie bocagère 3. Capitelle Chastagner 4. Four à pain
- Périmètre de ZAD des Cadenas
- Zone de nuisances liées à l'activité agricole bergerie - Rayon de 50m inconstructible en application du règlement sanitaire départemental
- Application de l'article L111-1.4° du code de l'urbanisme - Zone non aedificandi
- Marges de recul de 75m par rapport à l'axe de la RD6
- Marges de recul de 35m par rapport à l'axe de la RD6 (Cl. étud entrée de ville)
- Application du schéma routier départemental SRD Recul obligatoire des constructions hors agglomération et depuis l'axe de la voie
- RD6 Catégorie 1. 35m - RD979 Catégorie 2. 25m
- RD37 Catégorie 3. 15m - RD143-144-259-406-643-787 Catégorie 4. 15m
- Zones inondables - Débordements des cours d'eau
- Zones de francs-bords - Erosion des berges
- Reculs de 20m de part et d'autres des berges des ruisseaux ou valats de Font-Diguet, de Merdiers, de l'Aiguillon, d'Algues Vives, des Derros, d'Avègue et de Vals
- Reculs de 10m de part et d'autres des berges des autres cours d'eau
- Protection de la ressource en eaux
- Captage de la Font de Prat - Arrêté DUP du 30/06/1978
- Captage des Yvenères (Goudargues) - Arrêté DUP du 18/10/1996
- Forage de la Lèque - Rapport hydrogéologue 17/01/2011 - DUP en cours
- Périmètre de protection immédiate (et satellite)
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

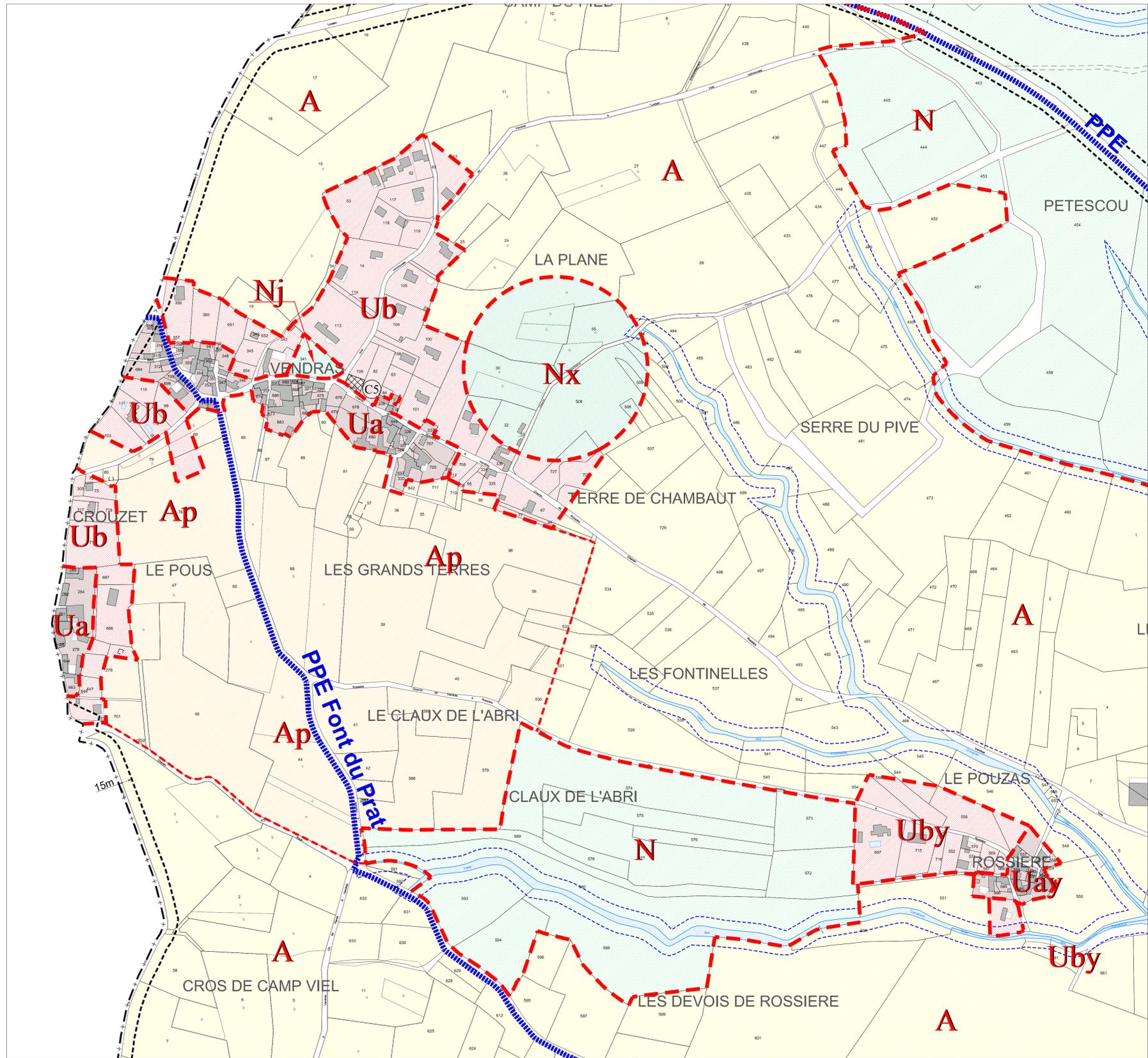


TABLEAU DE DÉSIGNATION DES ZONES

Zones	Secteurs	Désignations
Ua		Zone urbaine à forte densité
Uay		Secteur avec assainissement autonome
Uayf		Secteur avec assainissement autonome et de protection du forage de la Lèque*
Ub		Zone urbaine de densité moyenne
Uby		Secteur avec assainissement autonome
Ubyf		Secteur avec assainissement autonome et de protection du forage de la Lèque*
Ue		Zone urbaine à vocation d'activités économiques
Ueyf		Secteur d'activités économiques isolées avec assainissement autonome et de protection du forage de la Lèque*
Us		Zone urbaine dédiée aux activités de services
1AU		Zone d'urbanisation future à long terme après modification du P.L.U.
A		Zone agricole à protéger en raison de la valeur économiques des sols
Al		Secteur de protection du forage de la Lèque*
Ap		Secteur agricole paysager
Apl		Secteur agricole paysager et de protection du forage de la Lèque*
N		Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites et du paysage
Nj		Secteur d'espace vert à préserver
Ni		Secteur de protection du forage de la Lèque*
Ns		Secteur d'équipements sportifs et de loisirs
Nx		Secteur de protection des stations d'épurations

* Pour les secteurs de protection du forage de la Lèque, les numéros 1 à 3 font référence aux prescriptions des différents périmètres de protections (pp). A savoir : 11 pp immédiate, 12 pp rapprochée, 13 pp éloignée.

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Référence	Désignation	Superficie	Emprise de voie à créer	Bénéficiaire
C1	Elargissement de 2m de la voie - Lussan	80m²	-	Commune
C2	Agrandissement Place André Gide - Lussan	40m²	-	Commune
C3	Elargissement de la rue des Mûriers - Lussan	20m²	-	Commune
C4	Création d'un équipement de sports et loisirs - Lussan Viel	345m²	-	Commune
C5	Création d'un espace public - Vendras	255m²	8m	Commune
C6	Elargissement d'une voie - Beth	545m²	8m	Commune
C7	Création d'un espace public - Lauron	710m²	8m	Commune
C8	Elargissement d'une voie - Lauron	465m²	8m	Commune
C9	Elargissement de voie et aménagement carrefour - Prade	1240m²	8m	Commune

